

- **Restructuration d'un bâtiment communal en maison des associations et de la formation.**
- **Rénovation de l'éclairage public en basse consommation.**
- **Amélioration de l'accessibilité dans les rues du centre ancien.**
- **Protection de l'environnement : pour un meilleur traitement des déchets.**

Elle fait un rappel du démarrage du projet global.

Elle expose le contenu du projet en détail avec projection du tableau de financement et d'autres documents qui seront annexés au Procès-Verbal de séance.

**En effet : en 2017**, la mairie a lancé le 1<sup>er</sup> programme de revitalisation du centre ancien : rénovation de ruelles, rénovation de l'éclairage public basse consommation, mise en place de caches containers...

En **2018**, nous voulons poursuivre ce programme qui n'avait pas pu être finalisé par insuffisance de crédits, mettre en valeur le patrimoine architectural du village, pour attirer le tourisme, favoriser l'installation de nouvelles familles, créer des commerces, maintenir l'école est notre projet.

Elle développe le contexte du village, d'origine médiévale, ses atouts, sa situation économique,

**Le coût total du projet d'élève à 86 562€ HT.**

Le plan de financement est le suivant : subventions de l'ETAT (DETR) 46% soit 39 662€ ; le Conseil Départemental (AIT) 34% soit 29 400€ et la part d'autofinancement de la commune de 20% soit 17 500€ HT.

Les membres du conseil sont d'accord avec le programme d'investissement et les choix qui sont faits.

Monsieur LEROUX délégué à la commission déchets à la communauté des Communes fait un compte rendu de la dernière réunion ; il explique que le but est de réduire au maximum les déchets appelés « tout venant » allant dans les containers verts, il s'agit de trier mieux afin de passer le maximum d'emballages et de papiers vers les containers jaunes.

Mme le Maire ajoute que les ordures non triées qui partent dans le tout-venant ont un coût pour la collectivité car elles ne sont pas recyclées contrairement aux autres et au verre.

Mme le Maire précise aussi que ce programme est un projet qui ne se réalisera que s'il y a obtention des subventions ; la part d'autofinancement de la commune de 20% est de 17 500€ HT ce qui reste supportable par le budget de la commune.

**La demande de subvention dans le cadre de l'AIT qui est proposée s'élève à 29 400€.**

*Voté à l'unanimité des membres présents*

<p><b>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL « PROJET GLOBAL DE REVITALISATION DU CENTRE ANCIEN » 2<sup>ème</sup> PHASE</b></p>
--

*Madame le Maire présente au Conseil municipal un projet global de travaux pour la revitalisation du centre ancien, 2<sup>ème</sup> phase 2018. Ce projet englobe :*

- *la restructuration d'un bâtiment communal en maison des associations et de la formation*
- *Rénovation de l'éclairage public en basse consommation*
- *Amélioration de l'accessibilité dans les rues du centre ancien*
- *Protection de l'environnement : pour un meilleur traitement des déchets*

*L'estimation des travaux est de 86 562.00 € HT soit 103 874.40 € TTC*

*Elle indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'AIT.*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :*

*APPROUVE l'estimation des travaux d'un montant HT de 86 562.00 € HT*

*soit 103 874.40 € TTC*

*SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'AIT pour aider la commune à financer cette opération.*

*AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.*

### **9- Demande de subvention à l'ETAT Dotation d'Equipeement aux Territoires Ruraux (DETR)**

**dans le cadre du Projet Global de Revitalisation du centre ancien 2eme phase.**

**Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le projet global de revitalisation du centre ancien 2018 en vue de la demande de subvention de DETR : Dotation d'Etat des Territoires Ruraux.**

**Il s'agit de la :**

- **Restructuration d'un bâtiment communal en maison des associations et de la formation.**
- **Rénovation de l'éclairage public en basse consommation.**
- **Amélioration de l'accessibilité dans les rues du centre ancien.**
- **Protection de l'environnement : pour un meilleur traitement des déchets.**

Elle fait un rappel du démarrage du projet global.

Elle expose le contenu du projet en détail avec projection du tableau de financement et d'autres documents qui seront annexés au Procès-Verbal de séance.

**En effet : en 2017**, la mairie a lancé le 1<sup>er</sup> programme de revitalisation du centre ancien : rénovation de ruelles, rénovation de l'éclairage public basse consommation, mise en place de caches containers...

En **2018**, nous voulons poursuivre ce programme qui n'avait pas pu être finalisé par insuffisance de crédits, mettre en valeur le patrimoine architectural du village, pour attirer le tourisme, favoriser l'installation de nouvelles familles, créer des commerces, maintenir l'école est notre projet.

Elle développe le contexte du village, d'origine médiévale, ses atouts, sa situation économique,

***Le coût total du projet d'élève à 86 562€ HT.***

Le plan de financement est le suivant : subventions de l'ETAT (DETR) 46% soit 39 662€ ; le Conseil Départemental (AIT) 34% soit 29 400€ et la part d'autofinancement de la commune de 20% soit 17 500€ HT.

Les membres du conseil sont d'accord avec le programme d'investissement et les choix qui sont faits.

Mme le Maire précise que ce programme est un projet qui ne se réalisera que s'il y a obtention des subventions ; la part d'autofinancement de la commune de 20% est de 17 500€ HT ce qui reste supportable par le budget de la commune.

***La demande de subvention dans le cadre de la DETR qui est proposée s'élève à 39 662€.***

*Voté à l'unanimité des membres présents*

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR AUPRES DE L'ETAT « PROJET GLOBAL DE REVITALISATION DU CENTRE ANCIEN » 2<sup>ème</sup> PHASE**

*Madame le Maire présente au Conseil municipal un projet global de travaux pour la revitalisation du centre ancien, 2<sup>ème</sup> phase 2018. Ce projet englobe :*

- *la restructuration d'un bâtiment communal en maison des associations et de la formation*
- *Rénovation de l'éclairage public en basse consommation*
- *Amélioration de l'accessibilité dans les rues du centre ancien*
- *Protection de l'environnement : pour un meilleur traitement des déchets*

*L'estimation des travaux est de 86 562.00 € HT soit 103 874.40 € TTC*

*Elle indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès De Monsieur le Sous-Préfet de Prades dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018.*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :*

*APPROUVE l'estimation des travaux d'un montant HT de 86 562.00 € HT soit 103 874.40 € TTC*

*SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès de monsieur le Sous-Préfet de Prades dans le cadre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 pour aider la commune à financer cette opération.*

*AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.*

**10- Choix de l'entreprise pour la mise en place des canalisations Eaux usées et Assainissement Eau Potable pour les Eco-gîtes.**

**Le point 10 ayant été retiré de l'ordre du jour, Mme le Maire en donne les raisons :**

Le projet de construction d'un centre de vacances pour tous, à savoir pour des groupes de gens « ordinaires » et de personnes en situation de handicap sur la commune de Marquixanes est en train de se confirmer.

Compte tenu du coût de ces réseaux une consultation d'entreprises a été réalisée dans le cadre d'un MAPA, marché à procédure adaptée.

C'est en présence d'une commission composée du maire, d'élus, des représentants de la régie de l'eau, du maître d'œuvre bureau d'étude GEOPOLE, du représentant de l'Association Alter et Go ! et du secrétariat de mairie que l'ouverture des plis a eu lieu le lundi 12 février à 10h en mairie de Marquixanes.

Cinq entreprises ont postulé, une seule d'entre elles sera retenue.

Le Maître d'œuvre GEOPOLE, va établir un tableau comparatif des prestations des 5 entreprises qui tiendra compte de tous les éléments du cahier des clauses particulières prescrites.

La commission en présence des membres de la régie de l'eau, de Géopôle, du représentant des éco gîtes, du maire et d'élus de la commune se réunira le 27 février à 10 h afin de choisir l'entreprise.

**11- Abrogation et remplacement de la Convention PUP ALTER ET GO !**

**Le point 11 ayant été retiré de l'ordre du jour, Mme le Maire en donne les raisons**

La convention PUP du 25 mai 2016, doit être abrogée et remplacée en raison :

- de la nouvelle compétence de la Communauté de Communes en matière d'urbanisme

soit 3 partenaires cosignataires : La mairie, Alter et Go ! et Communauté de Communes.

- de la mise à jour des montants du Réseau électrique et du Réseau eau potable et assainissement qui doivent être modifiés
- du choix de l'entreprise
- de l'intégration des honoraires du Maître d'œuvre Géo pôle :

A ce jour l'entreprise des réseaux d'eau et d'assainissement n'est pas connue, ni le montant des travaux.

En conséquence celui-ci ne peut être cosigné ; il est reporté ultérieurement.

## **12- Abrogation et remplacement de la Convention PUP SARL MOLINS**

### **Le point 12 ayant été retiré de l'ordre du jour, Mme le Maire en donne les raisons :**

La convention PUP du lotissement Molins doit être abrogée et remplacée pour les raisons suivantes :

- de la nouvelle compétence de la Communauté de Communes en matière d'urbanisme

soit 3 partenaires cosignataires : La mairie, Sarl Molins et Communauté de communes.

- de la mise à jour des montants du Réseau d'eau potable et assainissement

A ce jour nous n'avons pas les éléments permettant de remplacer le PUP.

En conséquence celui-ci ne peut être cosigné ; il est reporté ultérieurement.

## **13- Questions diverses :**

Dans le cadre de la délégation donnée au maire pour la signature des contrats et conventions, le contrat de maintenance de la sous station d'épuration de la base des loisirs sur laquelle d'importants travaux ont dû être réalisés en 2017, est conclu avec l'entreprise Buisan chargée désormais de faire un entretien annuel.

Montant de l'entretien : 700€ TTC

Madame le Maire remercie tous les participants à cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 19h 30

Le Maire,  
Anne-Marie CANAL

Secrétaire de séance,  
MIR Jean François

LEROUX Denis

TAHIRI Naziha

BONIKOWSKI Dolorès

FABRE Christophe

AMOROS Martine

VASSEUR Jacques

VANELLE Jacques

ABSENTS : BATTLE Dominique, CHANDEYSSON Claudia, RUISSEAUX  
Matthieu, MILHE Virginie, AUBERT Sophie

PROCURATIONS : Néant



## PLAN DE FINANCEMENT

ANNEE 2018

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL  
 RENOVATION THERMIQUE D'UN BATIMENT COMMUNAL  
 DESTINE A LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE LA FORMATION

INTITULES	DEVIS	MONTANT HT	COLECTIVITES	RECETTES HT	%
TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE: MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE LA FORMATION remplacement des menuiseries :double vitrage volets, porte et protection des menuiseries.	VOIR DEVIS ET DESCRIPTIF CI-JOINT	19 000,00	ETAT: DSIL	15 200,00	80,00%
			Part communale	3 800,00	20,00%
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>		<b>19 000,00</b>	<b>TOTAL RECETTES HT</b>	<b>19 000,00</b>	<b>100,00%</b>

Le 14 février 2018

Le Maire

Anne Marie CANAL

